

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_050

Date de la convocation
07/12/2023

Date d'affichage
07/12/2023

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 6
En exercice : 9
Votants : 6

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 18/12/2023

Publication ou
notification le :
19/12/2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : **14 Décembre**
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) : MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis, MILLIROUX Julien

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Actualisation du Classement des Rues, Voies et Places de la commune de Vernines

Madame le Maire rappelle que les caractéristiques de certaines voies de la commune sont devenues, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique et inversement, et qu'il y a lieu d'actualiser le classement des rues, voies et places communales.

Madame le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'actualiser le classement de la voirie communale tel que défini dans la liste ci jointe
- **précise** que la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique
- **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière
- **autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20231214-2023_050-DE



Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



VERNINES- Tableau des voies communales Décem

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20231214-2023_050_A1-AU

Berger
Levallois



Numéro	Lieu	Longueur (mètre)
1	Rue des écoles	685
2	Accès ZA	65
3	Rue sous la vialle	140
4	Rue de l'église	135
5	Rue de l'abrevoir	50
6	Rue du traverse	30
7	Impasse du pré clos	32
8	Rue de la mairie	151
9	Rue de la fontaine	74
10	Impasse de la fontaine	45
11	Impasse des sittelles	48
12	Rue de la place des marronniers	60
13	Rue des mésanges	75
14	Impasse des mésanges	30
15	Rue de la chareyre	77
16	Rue du prada	306
17	Impasse des cadiaux	25
18	Rue des sources	90
19	Route de la garde	227
20	Le pradet	223
21	Route de la pointezie	1120
22	Accès station épuration	210
23	Traversée de la pointezie	656
24	Accès la maronnie	750
25	Route de neuville	1463
26	Route de baladoux	890
27	Chemin des quatre vents	278
28	Chemin du couchant	110
29	Rue des quérades	97
30	Rue des muriers	208
31	Rue de la banne	170
32	Impasse de la banne	25
33	Impasse bellevue	80
34	Rue de chandelas	330
35	Chemin du moulin	180
36	Chemin des vergnes	124
37	Les quaires	470
38	Route de chanlard	1110
39	Fontsalive chevalard	1501

Numéro		(mètre)
40	Rue des granges	467
41	Rue des ouches	280
42	Rue des patureaux	121
43	Route de la vallée	1080
44	Rue de la vallée	178
45	Rue des entraves	140
46	Rue des jardins	56
47	Impasse de la croix	36
48	Impasse des ouches	15
49	Rue du lavoir	64
50	Rue de l'arbre	803
51	Chemin de la roche besseix	640
52	Rue du coudy	40
53	Rue du four	170
54	Chemin du puy	65
55	Rue des bias	690
56	rue des pradelles	80
57	Rue des garettes	94
58	Passage du bouquet	30
59	Rue du mas	290
60	Impasse des fraisses	50
61	Chemin des moulardes	560
62	Chemin des vergnes	100

TOTAL	18389
--------------	--------------

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_051

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 063-216304519-20231214-2023_051-DE

Date de la convocation
07/12/2023

Date d'affichage
07/12/2023

Nombres de
Conseillers:
Présents : 6
En exercice : 9
Votants : 6

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 18/12/2023

Publication ou
notification le :
19/12/2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 14 Décembre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) : MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis, MILLIROUX Julien

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Travaux 2024 : Demande de Subvention FIC 2024

Madame le Maire rappelle le programme de travaux projeté en 2024 au titre du
Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2023-2026.

Madame le Maire présente les devis estimatifs des travaux :

- Réfection et Isolation de l'Ancienne Mairie École pour un montant
de 75 729,07 € HT, soit 90 874.88 € TTC
- Réfection de Voirie Communale pour un montant de 12 540,00 € HT,
soit 15 048.00 € TTC

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FIC 2024 sur
les deux projets.

Le plan de financement prévisionnel du programme s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux sur Bâtiment	75 729.07 €HT
Travaux sur Voirie	12 540.00 €HT
Aléas et Imprévus (10%)	9 000.00 €HT

TOTAL DEPENSES INV. 97 269.07 €HT

RECETTES INV.

FIC 2024 sollicité	38 907.63 €
DETR 2024 sollicitée	22 718.72 €
Region 2024 sollicitée	15 145.81 €
Autofinancement de la Commune	20 496.91 €

TOTAL RECETTES INV. 97 269.07 €HT

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 063-216304519-20231214-2023_051-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux de voirie projeté en 2024 tel qu'exposé ci-dessus,
- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du FIC-programme 2024,
- Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2023_052

Date de la convocation
07/12/2023

Date d'affichage
07/12/2023

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 6
En exercice : 9
Votants : 6

A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 18/12/2023

Publication ou
notification le :
19/12/2023

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt trois le : 14 Décembre
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BEAUDONNAT Luc, PIQUET Loïc, VOUTE
Benjamin
Absent(s) : MM : FAUGERAS Florent, FERRY Denis, MILLIROUX Julien

Secrétaire de la séance : Mme BEAUDONNAT Sandrine

Objet de la délibération :

Retour de mise à disposition TE 63

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise à disposition par erreur
au SIEG TE 63 du bien 2012-09 bis concernant les travaux d'éclairage de
l'école.

Madame le Maire propose de mettre fin à la mise à disposition et d'intégrer ce
bien dans le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de mettre fin** à la mise à disposition du bien 2012-09 bis, Éclairage école +
chaufferie,
- **de donner** pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente
décision.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

